

# Transformez votre **expérience** en **master par la VAE**

Validation des acquis de l'expérience

## Test

Êtes-vous concerné·e par la VAE ?

- Vous travaillez dans le secteur du jeu vidéo depuis **plus d'1 an**
- Vous êtes devenu·e un·e **expert·e dans votre spécialité** (game design, conception sonore, conception visuelle, ergonomie, management de projet, programmation...)
- Vous êtes **autonome**... tout en travaillant en équipe projet
- Vous ne disposez **pas de temps pour partir en formation**
- Vous ne possédez pas de **diplôme** à ce niveau et dans cette spécialité
- Vous souhaitez être **reconnu·e par votre employeur·euse**
- Le grade de master vous permettra de faire **évoluer** votre parcours professionnel (par exemple, **enseigner** dans cette spécialité)

Vous avez coché au moins la première case ?

N'hésitez pas à vous informer, la VAE est un dispositif qui peut vous intéresser !

La VAE est **un acte officiel** qui permet la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience.

**Au moins 1 an d'expérience** professionnelle ou bénévole en rapport avec les jeux et médias interactifs numériques sont nécessaires pour engager une VAE.

Le Cnam-Enjmin **vous accompagne**, si nécessaire à distance, dans l'élaboration et la rédaction d'un dossier VAE qui sera remis au jury.

Vos acquis d'expérience seront évalués et le **jury** vous délivrera **tout ou partie du master jeux et médias interactifs numériques reconnu au niveau international**.

en partenariat avec



Le Cnam-Enjmin,  
une école du  
campus de l'Image



Renseignements

www.cnam-enjmin.fr

enjmin@lecnam.net | Tél. 05 45 68 06 78

Cnam-Enjmin, 138 rue de Bordeaux - 16000 Angoulême

